



PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MISEREY SALINES 1^{er} AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Miserey-Salines, sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Patricia ESTAVOYER – Michelle HANRIOT-COLIN – Christiane TILLY – Monique ARDAIL – Christelle BEAUSOLEIL – Dominique VAUCHEY – Jeanne FAINDT – Marie-Irène GORIOT

Messieurs : Bertrand SCHECK – Jean-Claude ROY – Jacques LOMBARD – Thierry BACON – Fabrice THEVENOT – Alexandre EDEINGER – Claude HAUSTETE

Pouvoirs :

Mesdames Gabrielle FERRAO à Michelle HANRIOT-COLIN – Florence LEUPARD à Alexandre EDEINGER

Messieurs Denis JOLY à Bertrand SCHECK – Frédéric COURTET à Marcel FELT – Yves GIRARD à Dominique VAUCHEY

Absents excusés :

Mesdames : Gabrielle GERRAO – Ada LEUCI – Florence LEUPARD – Marjolijn COURBET
Messieurs : Denis JOLY – Frédéric COURTET – Yves GIRARD

Secrétaire de séance : Alexandre EDEINGER

Ordre du jour :

- 1) Ilots de fraîcheur et jardins familiaux : restitution de l'étude de l'AUDAB / Diagnostic et enjeux
- 2) Maison DAME : élaboration d'une stratégie / réhabilitation ou construction nouvelle
- 3) RN 57 : Enquête publique (section comprise entre les « boulevards » et BEURE) / Avis de la commune
- 4) Questions diverses
- 5) Informations diverses

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Îlots de fraîcheur et jardins familiaux : restitution de l'étude de l'AUDAB / Diagnostic et enjeux

Présentation du dossier de l'AUDAB par Alexandre EDEINGER portant sur les îlots de fraîcheur et les jardins familiaux :

A/ les îlots de fraîcheur :

L'AUDAB cite plutôt des îlots de chaleur. Ces îlots sont situés sur la carte du village.

Les endroits les plus chauds répertoriés sont ceux dont les températures sont supérieures à l'air ambiant, la zone de transport, la zone écoles/salle polyvalente/terrain de tennis, la zone terrain sportif des Nuelles ainsi que les réseaux routiers.

Suite à cette étude, la commission « Environnement » retient deux sites pour une première intervention : écoles/salle polyvalente/terrain de tennis et le terrain sportif des Nuelles.

M. le Maire met au débat le rapport de l'AUDAB.

Mme BEAUSOLEIL demande quels types d'aménagement sont prévus : végétation, choix des matériaux ?

M. LOMBARD demande si du mobilier urbain est prévu au niveau des îlots de fraîcheur, comme rue de Besançon.

M. EDEINGER répond affirmativement.

M. FELT précise qu'il faut être prudent quant à l'installation de mobilier urbain afin de lutter contre d'éventuels attroupements et les nuisances sonores qui en découlent.

M. BACON pense qu'il vaudrait mieux prendre en priorité « les points froids » pour encore les améliorer.

M. EDEINGER répond que traiter les « points chauds » apporterait au plus vite des résultats.

M. LOMBARD demande s'il est prévu que les nouveaux bâtiments industriels utilisent de meilleurs matériaux et s'il est possible de les rendre obligatoires.

M. FELT répond que des contraintes sont prévues à cet effet. Certaines dispositions sont déjà prises comme l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques pour les bâtiments industriels dont la surface du toit est supérieure à 1000 m². Et à venir, cette obligation s'appliquera pour des surfaces de 500 m².

M. LOMBARD a noté que la zone industrielle présente 4° d'écart par rapport aux autres zones. N'est-il pas possible d'obliger plus d'espaces verts ?

M. FELT répond que le PLUi prévoit des espaces verts plus importants ainsi que des parkings silo, comme en Suisse. Les prochaines zones industrielles, comme Marchaux, auront plus d'espaces verts.

Mme VAUCHEY précise qu'en Allemagne il y a de nombreux parkings silo aux entrées des villes.

M. BACON demande quelle végétation sera choisie.

M. FELT répond qu'il faudra se faire accompagner par des spécialistes. Il précise que le parking de « la maison Dame » sera aménagé en ce sens afin d'éviter béton, bitume...

Mme VAUCHEY mentionne que le parking de la mairie ne présente pas les caractéristiques recommandées par l'AUDAB.

B/ les jardins familiaux :

Les trois sites prévus ont été analysés par l'AUDAB

- Rue du Vernois (près ancienne station d'épuration) de 15 ares
- Rue des Sondes vers le lotissement Terre Rouge de 20 ares
- Les coteaux Route de la Chapelle de 57 ares

Selon différents critères (exposition, cadre, nature du sol, réseaux, stationnement, distance du village, propriété), le terrain rue des Sondes obtient le plus de points.

M. EDEINGER précise que ces jardins familiaux seront gérés par une association.

M. le Maire met au débat le rapport de l'AUDAB sur les jardins familiaux.

Mme BEAUSOLEIL demande si les besoins ont été évalués.

M. EDEINGER répond qu'un petit sondage avait été fait au niveau des habitants des collectifs et qu'il y avait eu peu de retours. Il précise qu'une information sera faite pour tous les habitants via le flash infos.

Mme BEAUSOLEIL demande si le nombre de jardins, les surfaces nécessaires ont été évalués.

M. EDEINGER répond que non à ce jour.

M. FELT précise que l'étude de l'AUDAB mentionne qu'une surface de 15 ares est suffisante pour l'ensemble du besoin.

M. BACON demande si l'association gérante sera contrôlée ? par qui ? La Mairie ?

M. EDEINGER répond qu'une convention sera signée entre la Mairie et l'association.

M. BACON craint des dérives s'il n'y a pas « droit de regard » de la Mairie.

M. FELT répond que dans ce cas il y aura sanctions par la Mairie. Il précise que la gestion des jardins familiaux doit être faite par une association, les élus n'ayant pas à prendre en charge cette gestion.

Mme HANRIOT-COLIN précise qu'à Ecole-Valentin cela fonctionne bien.

M. THEVENOT demande si l'avis des administrés proches de ces jardins sera demandé.

M. FELT précise qu'à Ecole-Valentin les jardins familiaux sont situés au milieu du lotissement et que cela se passe très bien.

M. THEVENOT répond qu'à Ecole-Valentin les jardins familiaux étaient intégrés dans le projet des constructions et que les intéressés avaient connaissance de ce fait.

M. LOMBARD pense qu'il faudra donner l'information aux habitants voisins.

M. FELT répond qu'il y aura concertation comme cela a toujours été fait par la commune lors de projets concernant les riverains.

Il conclut qu'il reste à la commission de travailler et faire évoluer les propositions de l'étude.

Maison DAME : élaboration d'une stratégie / réhabilitation ou construction nouvelle

M. FELT présente le dossier. Il rappelle qu'il y a eu acquisition de cette maison suite à l'exercice du droit de préemption.

Une visite des lieux a été organisée pour les élus qui le souhaitent.

Pour la suite à donner, il existe deux possibilités :

- Commander une étude à un architecte pour apprécier s'il faut démolir la maison ou la conserver et la réhabiliter
- Si conviction que la maison n'est pas utilisable, décider de ne pas faire d'étude.

Les technologies actuelles sont-elles adaptables ?

Faut-il la garder ? Faut-il la démolir ?

Il indique également qu'ayant un pouvoir de la part de M. COURTET, il lira les commentaires de celui-ci.

Mme VAUCHEY demande à ce que M. COURTET ne donne pas son avis car elle estime qu'il est partie prenante du fait d'être voisin du lieu.

M. FELT s'oppose à cette demande, considérant qu'il n'y a pas conflit d'intérêts.

M. le Maire lance le débat en demandant que chaque élu exprime son avis.

M. THEVENOT pense que la bâtisse doit être rasée et non rénovée.

M. BACON demande si les besoins des associations ont été donnés et quelles associations seront installées ?

M. FELT répond qu'au village une association regroupe environ 37 sections. Les autres associations (ACCA, 1.2.3 Salines, Clos des Pins, Association syndicale d'ATIK) n'ont besoin que ponctuellement d'une salle.

Il précise qu'une rencontre avec le président de l'ASCMS avait eu lieu en 2018. Pour ce projet l'ASCMS et 1.2.3. Salines seront consultées et les besoins seront chiffrés.

M. LOMBARD demande quelle surface serait nécessaire.

M. FELT répond qu'un minimum de 500 m2 est nécessaire mais qu'il faudrait éventuellement prévoir plus.

M. LOMBARD demande quel prix au m2 est prévu.

M. FELT répond qu'il faut prévoir environ 1 500 €/m2, l'appréciation étant difficile à ce jour.

M. LOMBARD rétorque que ce prix ne peut correspondre qu'à la construction d'un bâtiment industriel. Il demande quelles subventions pourraient bénéficier la commune.

M. FELT répond qu'il faudra solliciter la DETR, le Conseil départemental, la Région, les fonds FEDER au niveau Européen mais qu'il ne faut pas compter sur une subvention de Grand Besançon Métropole, ce projet n'entrant pas dans ses compétences.

M. THEVENOT complète en disant qu'il faudra solliciter Jeunesse et Sport.

M. EDEINGER n'est pas convaincu de la nécessité de démolir la maison. Il faut réellement se poser la question. Ne faut-il pas garder un ou plusieurs pignons ?

M. HAUSTETE dit que le bâtiment est d'une forme basique. Son premier avis était de la raser. Cela n'est plus le cas. Il faudrait consulter un professionnel pour avis.

M. EDEINGER demande s'il existe des programmes de réhabilitation pour ce genre de projet. Réponse négative de M. FELT.

Mme FAINDT préfère que la maison soit gardée en raison de l'attachement à celle-ci de certains habitants. Elle ajoute que le prix actuel des matériaux privilégie la conservation du bâtiment. Elle conclut en disant que l'avis d'un professionnel est nécessaire.

Mme BEAUSOLEIL dit ne pas avoir visité la maison et elle aimerait bien se rendre compte. Elle se demande quelle histoire a eu cette maison ? Est-ce une ferme comtoise ?

Mme VAUCHEY pense que seul un chiffrage et un avis d'un professionnel permettraient de prendre une décision.

M. LOMBARD mentionne qu'un architecte ne peut travailler que s'il existe un programme et qu'entre 500 et 700 m2 cela fait une différence.

M. FELT répond que 500 m2 seront suffisants d'autant plus que la salle polyvalente restera utilisée pour certaines activités.

M. HAUSTETE demande quelle est la surface de la salle polyvalente. Pas de réponse immédiate. Celle-ci sera donnée ultérieurement.

Mme BEAUSOLEIL dit qu'il n'y a pas que la surface à déterminer mais également le nombre de cellules.

M. FELT précise que cela sera de l'aménagement intérieur.

Mme HANRIOT-COLIN pense que l'idée pourrait être de garder au moins un mur.

M. FELT répond que le fait de garder un mur permettrait d'éviter un retrait de 4 m par rapport aux limites séparatives. Il précise que le promoteur intéressé par cette maison prévoyait de rénover la maison en y installant des appartements et de construire une habitation d'environ 80 m² au niveau de l'appentis.

Mme HANRIOT-COLIN précise que si la maison n'est « pas rentable » il n'y a pas lieu de la garder.

Mme ESTAVOYER intervient en précisant que ce n'est pas une ferme comtoise mais une grange.

Mme VAUCHEY demande à ce que Mme ESTAVOYER ne puisse pas donner son avis car elle estime qu'elle est également partie prenante du fait d'être voisine du lieu.

M. FELT s'oppose à nouveau à cette demande ne considérant pas qu'il y a conflit d'intérêts.

M. EDEINGER pense qu'il y a nécessité de garder 4 murs et un toit.

M. ROY dit que si deux étages sont faits, il faudra un ascenseur.

M. LOMBARD précise que la construction d'un bâtiment de plain pied revient plus cher qu'une construction sur deux étages et qu'avec une estimation à 1 500 €/m² cela ne permettra pas « d'aller loin ». A ce prix seul un bâtiment industriel pourrait être construit.

M. FELT répond que non car un bâtiment industriel coûte environ 1 000 € HT le m². Et il précise que l'estimation du coût de construction de l'atelier municipal revenait plus cher que le prix de revient d'une construction d'une maison individuelle.

M. SCHECK se demande s'il est possible de faire des niveaux dans cette grange.

Mme VAUCHEY répond que non.

Mme ESTAVOYER et M. SCHECK précisent que les anciennes maisons du village n'ont pas de fondations alors encore moins une grange.

Mme TILLY dit que contrairement aux avis précédents, elle préfère qu'il y ait démolition. Une fois le terrain nu toutes les possibilités seront faisables. Et avec une construction neuve le prix de revient est fixé au départ.

M. THEVENOT et Mme ESTAVOYER partagent l'avis de Mme TILLY.

Mme ARDAIL pense qu'il faudrait conserver une partie des murs d'enceinte et voir avec un architecte s'il y a possibilité de « rallonger » le bâtiment jusqu'à la petite maison. Il faudrait descendre la toiture pour une architecture plus carrée et le remblai pourrait être utilisé pour aplanir le terrain.

M. LOMBARD pense que seul un programme précis permettrait de décider. Le besoin n'est pas clair. Il faut consulter des professionnels. Il ajoute que des prestataires publics pourraient aider la commune.

M. FELT répond que la commune n'a pas souscrit une adhésion « aide aux communes » car tarif trop élevé pour le peu d'utilisation que la commune en ferait.

M. LOMBARD indique qu'il faut fixer le besoin réel et chiffrer le coût. Il ajoute que le CAUE et l'AUDAB peuvent conseiller, que le mur retient la route, que si le mur de soutènement est à refaire cela coûtera trop cher.

Que le plancher est composé de planches en bon état.

Il ajoute également que l'état de la maison est bon, que la charpente est bonne, que la toiture est à revoir.

Il est favorable au maintien de la maison. Les prix actuels flambent et la réhabilitation est la bonne solution.

Il faut compter sur les subventions et une réhabilitation permettrait de limiter du CO2.
Une étude sérieuse est obligatoire pour faire un choix.

Mme ESTAVOYER signale que le bâtiment futur devra intégrer les énergies nouvelles. Est-ce qu'un plancher permettrait de prévoir un chauffage par le sol ?

M. FELT demande à ce que tous les élus présents donnent leur avis.

Mme GORIOT dit que si destruction il y a, une étude par un professionnel est nécessaire. Mais il faut tenir compte du problème des fondations et est-il nécessaire de garder le mur.

Mme ESTAVOYER est pour la destruction du bâtiment.

M. COURTET étant absent M. FELT lit son avis : destruction du bâtiment.

M. JOLY étant absent, M. FELT lit son avis et ses arguments en faveur d'une destruction.

M. EDEINGER demande à M. FELT quel est son avis.

M. FELT précise que ce bien n'a aucun intérêt architectural, que l'appartement présent est hors norme en raison de la hauteur du plafond et qu'avec une réhabilitation on ne sait pas où s'arrête la dépense en raison des normes à respecter. Le neuf permet de savoir où on va. Il n'est pas persuadé de l'intérêt de garder un mur pour garder la limite de propriété actuelle.

Une réhabilitation serait très aléatoire. Le neuf permet de savoir où on va sans surprises.

Il précise enfin que le fait de ne pas connaître les besoins précis n'empêche pas de continuer.

M. THEVENOT mentionne qu'aujourd'hui il y a débat mais qu'à un moment une décision sera à prendre.

M. FELT confirme qu'une décision sera à prendre prochainement et que le besoin sera facile à préciser.

Seul le besoin du DOJO est plus difficile à déterminer et il est possible de se baser sur ce qui a été fait aux Auxons. Une reconstruction sera plus aisée à gérer et cela représentera la vision des élus dans un univers contemporain.

M. HAUSTETE demande s'il n'y aura donc pas d'étude.

M. FELT répond que c'est le Conseil municipal qui décidera au regard du travail qui sera fait en commission.

M. LOMBARD demande qui prendra la décision.

M. FELT répond que ce sera le Conseil municipal. Les décisions à prendre, lors du prochain conseil municipal, seront : soit la démolition sans étude ; soit une étude qui permettra de se diriger soit vers la démolition soit la réhabilitation.

M. LOMBARD demande quelle commission sera en charge du dossier.

M. FELT répond que ce sera la commission « Patrimoine ».

<p>RN 57 : enquête publique (section comprise entre les « boulevards » et BEURE / Avis de la commune</p>

M. le Maire explique que la commune peut donner son avis pour les travaux de la RN 57, bien que certainement un peu tard car l'enquête publique a dû être close le 31 mars.

Mme VAUCHEY aimerait avoir des éléments sur les futurs travaux.

M. FELT répond que ceux-ci sont inclus dans l'enquête publique et n'ont pas été envoyés à la commune, et sont disponibles sur le site dédié à l'enquête publique.

Vote à l'unanimité pour la motion.

Absente à cette délibération Mme HANRIOT-COLIN ayant quitté la séance.

Questions diverses

Questions posées par Mme VAUCHEY :

1 / Interrogation sur le Projet Urbain Partenarial prévu.

M. FELT répond que ce projet ne pourra se faire car trop tard et qu'en plus la rue St Antoine n'entre pas dans la compétence des zones d'activités économiques. Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Les travaux de cette voirie se feront par fonds de concours de la Commune à hauteur de 100 000 € soit 50%. Il précise également que ces travaux ne pourront pas se faire cette année car non prévus au budget 2022 et du fait que d'autres travaux de voirie sur la commune (enfouissement des réseaux rue de Besançon) sont prévus par fonds de concours.

2 / Est-il possible de lire la convention « bike park » avant présentation en conseil municipal ?

M. FELT répond que cette convention sera jointe lors de l'envoi des documents du conseil municipal.

M. THEVENOT précise que le délai de la signature de la convention risque d'être retardée car il n'y a pas encore accord des propriétaires d'une parcelle inclus dans le parcours et qu'en cas de refus des héritiers le parcours sera modifié.

3 / Quelle signalisation est prévue pour lutter contre la vitesse excessive au niveau du jardin d'agrément ?

M. FELT répond qu'un marquage au sol serait prévu sous condition de faisabilité dans le périmètre du château.

4 / Quelle signalisation est prévue pour le problème de vitesse rue des Vergers ?

M. FELT répond qu'une zone 30 sera instaurée entre l'accès menant chez le Dr Runge et le rond-point de la rue de Besançon et une croix saint André « lumineuse » sera posée. Celle-ci ne sera lumineuse qu'à l'approche des véhicules. Il précise que ces croix déjà installées dans le village pourraient être changées pour un système identique. Des devis sont en cours.

M. VAUCHEY demande si un compte-rendu du dernier comptage de passages de véhicules rue de la Chapelle est consultable. M. FELT répond qu'il n'y a pas eu de compte-rendu et n'en connaît pas la raison. Il propose qu'un nouveau comptage pourrait être demandé bien que la circulation dans cette rue est bien réduite depuis la fin des travaux de la RN 57.

Mme VAUCHEY indique que la vitesse est toujours excessive et demande à ce que le projet de « chicanes » voie le jour.

M. FELT répond que ce projet n'est pas à l'étude actuellement.

M. HAUSTETE dit que ce système est installé à Ecole-Valentin, dans la rue étroite qui longe le mur du château, et que cela ne pose pas problème.

Informations diverses :

- opération brioches de l'ADAPEI du 4 au 10 avril.

M. EDEINGER :

- manifestation « fresques climat » les 16 et 30 avril de 9h30 à 12h30 et participation sur inscription.

- il a été contacté par GBM pour une manifestation « pour le vélo ». Plus d'informations seront données à partir du 7 avril.

La séance est levée à 20h50.

Le compte-rendu du Conseil Municipal sera affiché aux emplacements habituels.

Prénom NOM	Fonction	Emargement
Marcel FELT	Maire	Pouvoir de Frédéric COURTET
Denis JOLY	Adjoint	Pouvoir à Bertrand SCHECK
Patricia ESTAVOYER	Adjointe	
Bertrand SCHECK	Adjoint	Pouvoir de Denis JOLY
Gabrielle FERRAO	Adjointe	Pouvoir à Michelle HANRIOT-COLIN
Frédéric COURTET	Adjoint	Pouvoir à Marcel FELT
Michelle HANRIOT-COLIN	Adjointe	Pouvoir de Gabrielle FERRAO
Jean Claude ROY	Conseiller municipal	
Christiane TILLY	Conseillère municipale	
Ada LEUCI	Conseillère municipale Déléguée	Absente excusée
Monique ARDAIL	Conseillère municipale	
Jacques LOMBARD	Conseiller municipal	
Thierry BACON	Conseiller municipal	
Christelle BEAUSOLEIL	Conseillère municipale	
Fabrice THEVENOT	Conseiller municipal Délégué	
Florence LEUPARD	Conseillère municipale	Pouvoir à Alexandre EDEINGER
Marjolijn COURBET	Conseillère municipale Déléguée	Absente excusée

Alexandre EDEINGER	Conseiller municipal Délégué	Pouvoir de Florence LEUPARD
Yves GIRARD	Conseiller municipal	Pouvoir à Dominique VAUCHEY
Dominique VAUCHEY	Conseillère municipale	Pouvoir d'Yves GIRARD
Claude HAUSTETE	Conseiller municipal	
Jeanne FAINDT	Conseillère municipale	
Marie-Irène GORIOT	Conseillère municipale	